

## DELIBERATION DU SIAEP PRESLY / ENNORDRES

Séance du 19/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
6	4	5

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS PREFECTURE DE  
VIERZON  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 19 Décembre à 18:00, le Conseil Syndical du SIAEP s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREAU Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/12/2023.

**Présents** : Mmes : PRUNIER Cathy, ROQUES Catherine, MM : CORNUEL Patrick,, MOREAU Nicolas

**Excusés**: M. DE POMMEREAU Emmanuel,  
M.LOHSE Philippe donne procuration à M. MOREAU Nicolas

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme ROQUES Catherine

### 2023-10 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ETABLISSEMENT DES ETATS PARCELLAIRES, NOTIFICATIONS AUX PROPRIETAIRES ET INSCRIPTIONS DES SERVITUDES DE PUBLICITE POUR LE PERIMETRE DE CAPTAGE "LES BERTHAULTS" N°2 A ENNORDRES

Monsieur le Président rappelle que conformément au code de la santé publique, le SIAEP de Presly-Ennordres a engagé la procédure de protection du captage "Les Berthaults n°2 situé" à Ennordres.

Un dossier d'enquête parcellaire doit être notamment constitué, et des opérations de notification et de publication seront à mener.

Dans le cadre de la convention d'assistance technique départementale, un dossier de consultation des entreprises (DCE) a été dématérialisé.

Suite à l'ouverture des offres, toutes les offres présentées par les candidats sont complètes. A l'issue de l'examen des candidatures, les deux candidats présentent les garanties financières et les capacités techniques et professionnelles nécessaires à la réussite des missions prévues au marché.

Au vu de la valeur technique, des délais et du prix des prestations, la meilleure offre est celle du Cabinet BLANCHAIS.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :**


- **DECIDE d'attribuer le marché intitulé « Etablissement des états parcellaires, notifications aux propriétaires et inscriptions des servitudes au service de publicité foncière pour les périmètres de captage Les Berthaults n°2 » situé sur la commune d'Ennordres, au Cabinet BLANCHAIS pour un montant de 4 792.00€ HT ou 5 750.40€ TTC.**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/12/2023  
Le Président

Secrétaire de séance  
ROQUES Catherine



Transmis au contrôle de légalité le 22/12/2023  
Publication sur le site internet de la commune le 22/12/2023

# Acte à classer

2023-10

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-12-22T15-12-15.00 ( MI249962025 )

Identifiant unique de l'acte : 018-251800124-20231219-2023-10-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ETABLISSEMENT DES ÉTATS PARCELLAIRES, NOTIFICATION AUX PROPRIÉTAIRES ET INSCRIPTION DES SERVICES DE PUBLICITE POUR LE PERIMETRE DE PAIAGE "LES BERTHAULTS" N.2

Date de décision : 19/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Travaux

Identifiant unique de l'acte  
antérieur :

Acte : [siaep 2023 10.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/12/23 à 15:12

Par SESTRE Corinne

Transmis

Date 22/12/23 à 15:12

Par SESTRE Corinne

Accusé de réception

Date 22/12/23 à 15:35

